

Décision

Générale

colonial

Décision n° 454 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 454

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date de publication
24 avril 1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les contrats provisoires de deux ans souscrits à compter du 27 février 1961 et du 3 mars 1961 par les Miliciens de 2° classe : — Abdallah Abdou, Mle 2522; — Saleh Ali Kassim, Mle 2523 ; Sont résiliés pour inaptitudes à l'emploi à compter du 22 avril 1961. Les droits à solde, vivres et permissions des intéressés seront liquidés par les soins du Gérant du Dépôt de la Milice à Djibouti jusqu'au 21 avril 1961 inclus, le 2° classe Abdallah Abdou Mle 2522 et le 2° classe Saleh Ali Kassim Mle 2523 seront rayés des contrôles de la Milice le 22 avril 1961.